



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Demande d'intégration des discothèques dans le plan de déconfinement

Question écrite n° 38910

Texte de la question

Mme Sonia Krimi attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, au sujet de la réouverture progressive des discothèques dans le cadre du plan de déconfinement. Les discothèques sont fermées depuis le 15 mars 2020, et contrairement à la réouverture d'autres commerces, elles n'apparaissent pas dans le plan de déconfinement annoncé par le Président de la République, Emmanuel Macron. Ce secteur d'activité représente environ 32 000 emplois dans 1 500 établissements et plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires. N'ayant pas profité de la période estivale pour relancer son activité, le monde de la nuit connaît, à l'heure actuelle, une crise économique et financière sans précédent. L'absence de perspectives conduit les gérants de discothèques à se sentir exclus de la politique sanitaire déployée par le Gouvernement. Ils souhaitent, au même titre que les gérants de bars, de cafés ou les directeurs de salles de sport, connaître les dates et conditions de réouverture de leurs établissements. Elle salue l'initiative prise par M. le ministre d'intégrer les discothèques au protocole de déconfinement et souhaite prendre connaissance des mesures de réouverture progressive qui seront mises en œuvre pour les discothèques.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est parfaitement conscient de la nécessité d'offrir aux Français, en particulier la jeunesse, des conditions sécurisées pour leurs festivités. C'est pourquoi le Gouvernement a annoncé la réouverture des discothèques le 9 juillet prochain, avec un protocole sanitaire concerté avec les représentants de la profession.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38910

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Petites et moyennes entreprises](#)

Ministère attributaire : [Petites et moyennes entreprises](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 4028

Réponse publiée au JO le : [29 juin 2021](#), page 5214